

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

**Demande de dérogations mineures
aux règlements d'urbanisme
Art. 145.6 L.A.U.
Art. 16 Règlement NO 2017-08**

Le conseil entend statuer, au cours de la séance régulière du 9 septembre 2024 à 20 h (Salle des délibérations de l'Édifice Municipal, 599, rue Principale, Saint-Prime) sur les dérogations mineures suivantes:

- ✧ **Requérant:** 9470-9185 Québec Inc.
1615, rue Verreault
Saint-Félicien (Québec) G8K 1W2
- ✧ **Immeuble visé:** Rue des Cornouillers (projet intégré de 4 résidences multifamiliales de 5 unités sur le lot 6 531 148)
Saint-Prime (Québec)
- ✧ **Nature de la demande:** Autoriser l'aménagement d'un accès supplémentaire de 6,0 mètres de largeur à la voie de circulation de la rue des Cornouillers et d'un accès supplémentaire de 6,0 mètres de largeur à la voie de circulation de la rue des Cerisiers afin d'aménager des espaces pour les conteneurs à récupération et à déchets entre les immeubles.
- ✧ **Effets de la demande:** Augmenter à 7 le nombre d'accès à la voie de circulation au-delà du maximum autorisé qui est de 6 par voie publique.

Donné à Saint-Prime ce 8^e jour du mois d'août deux mille vingt-quatre.


Directrice générale - Greffière-trésorière